

Image not found or type unknown



Etat des lieux, remise d appartement.(dom)

Par **dom**, le **04/10/2012 à 15:45**

Bonjour, mon amie loue un appartement depuis plus de vingt ans. Angoissée à l'idée de perdre sa caution vu l'état déplorable des tapisseries, pouvez-vous m'indiquer ce qu'elle risque ou ne risque plus. Merci.

Par **cocotte1003**, le **04/10/2012 à 16:44**

Bonjour, si sur l'état de sortie (alors que rien n'est noté sur l'état des lieux d'entrée) il est noté des problèmes de tapisserie autre que l'usure normale, le remplacement des tapisseries sera à la charge de votre amie, déduction faite de la vétusté donc elle ne risque pas grand-chose au bout de 20 ans. on ne parle pas de caution mais de dépôt de garantie, cordialement